

LE LABEL ENVOL : Engagement volontaire de la Maison Gardet

Profondément ancrée dans son terroir d'origine (la Champagne), la Maison Gardet souhaite allier les technologies du XXI^e siècle à la tradition héritée du fondateur de la maison pour produire des champagnes d'excellence.

C'est pour cela qu'elle a choisi de s'investir pour l'environnement. Le label EnVol permet d'identifier et de rassembler toutes les entreprises, en particulier les TPE et PME, qui s'engagent à réduire leur impact sur l'environnement, à protéger les écosystèmes naturels et la biodiversité.

Champagne GARDET est la première Maison de Champagne labellisée EnVol et la première du monde des vins et spiritueux. Elle voit maintenant son engagement environnemental récompensé, à l'instar de son système de management de qualité.

Rigueur, innovations technologiques et respect de la réglementation AOC font partie des valeurs et engagements de la Maison Gardet.

La démarche ENVOL

Elle a été initiée en mars 2018 et labellisée début juillet 2018 par la CCI France, le label LUCIE et le Bureau Veritas Certification. Le label LUCIE est une communauté d'organismes prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités. C'est une labellisation pour 5 ans avec audit documentaire et terrain proposée uniquement aux TPE ET PME possédant moins de 50 salariés..

Elle repose sur le niveau 1 des exigences ISO 14001 (norme NF X30-205) dans l'optique de faciliter les progrès environnementaux des petites entreprises et de leur permettre de communiquer sur les progrès réalisés au cours de la démarche.

« La Maison Gardet a toujours eu la fibre environnementale de façon « naturelle ». La Direction a cherché un moyen de redynamiser la motivation des équipes tout en valorisant enfin ce qui était déjà réalisé : réduction de notre empreinte écologique, toujours pousser plus loin le recyclage et l'utilisation de produits recyclés. EnVol nous a permis de fixer des objectifs concrets et réalistes pour une structure de notre taille grâce à l'amélioration continue. Elle a également permis de réunir les équipes autour d'un sujet fédérateur. » comme nous explique **Stéphanie Sucheyre**, œnologue et responsable qualité de la Maison.

Pourquoi choisir Envol ? Attirer de nouveaux clients, réaliser des économies d'énergie, anticiper la réglementation, fédérer son équipe autour d'un projet porteur de sens. Le but principal est de se différencier.

Comment ça marche ?

- 1) **Analyse environnementale** : Mettre en place une analyse environnementale reprenant tous les aspects et impacts environnementaux des activités de votre entreprise (vos points forts et points faibles). Déposez votre candidature et utilisez les outils et conseils pour structurer votre engagement.
- 2) **Analyse des exigences réglementaires** : Fournir les documents reprenant tous les textes de loi associés à votre entreprise dont le cahier des charges AOC, le code de l'environnement et la réglementation communautaire (textes européens). Obtenez le label EnVol : une fois votre dossier validé par nos experts, vous êtes labellisé EnVol.
- 3) **Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions** : Il faut un document listant toutes les actions à entreprendre pour s'améliorer : les points sensibles, les non-conformités, les actions validées et vérifiées ainsi que les opportunités d'améliorations. Utilisez leurs outils pour communiquer sur votre engagement en faveur de l'environnement.
- 4) **Réunion bilan et formalisation de l'engagement** : Une expertise de tous les documents initiaux fournis (analyse environnementale, document des textes réglementaires, plan d'amélioration continue). Vous saurez par la suite si vous obtenez ou non le label et si ce n'est pas le cas on peut demander une révision des documents et une nouvelle expertise. Et pour finir, Il faut justifier notre engagement environnemental, la volonté de s'améliorer et mettre à jour notre dossier en ligne tous les ans.